

paix. En temps utile, le Parlement sera prié de prendre les mesures nécessaires, afin de permettre au Canada d'assumer sa part de ces engagements. D'après la déclaration, les engagements pris lors des réunions de Washington en général sont soumis à l'autorisation législative. . .

*Le 7 juin, le premier ministre a fait une déclaration analogue au sujet de l'aide au Pakistan:*

Le 2 juin, j'ai fait part à la Chambre de l'issue des réunions qui se sont tenues à Washington la semaine dernière sous les auspices de la Banque mondiale en vue du financement des besoins de change étranger de l'Inde au cours du troisième plan quinquennal de ce pays. J'aimerais maintenant faire une déclaration analogue sur le Pakistan. La réunion du consortium a pris fin aujourd'hui à Washington. Je n'ai pas l'intention de reprendre tous les détails du communiqué qui a été émis aujourd'hui dans les diverses capitales. J'aimerais plutôt parler du rôle que le Canada a joué au sein du consortium. . .

D'après les calculs qu'elle avait faits, la Banque mondiale avait conclu que le Pakistan aurait besoin de 800 millions de dollars, en aide, des pays étrangers au cours des deux prochaines années financières. Le consortium n'a pu atteindre cet objectif, mais, tout en estimant que l'objectif initial de deux ans constituait la meilleure solution, il a convenu d'engagements pour 1961-1962, ce qui a permis la participation des États-Unis, de la Banque mondiale, et de l'Association internationale pour le développement. Conséquemment, les membres du consortium comptent revenir à ce programme lors de leur prochaine réunion sur le Pakistan, qui doit avoir lieu à l'automne.

Pour 1961-1962, les membres du consortium ont contracté des engagements supplémentaires de 320 millions de dollars, qui seront subordonnés, comme il convient, à la ratification législative ou à d'autres mesures d'autorisation requises. On a établi à 18 millions de dollars par année la part du Canada, qui prendra une double forme: l'aide dans le cadre du Plan de Colombo, soit 11½ millions de dollars, et les crédits à l'exportation, soit 12 millions de dollars pendant les deux prochaines années. Ces montants ne seront accordés, bien entendu, que si le Parlement approuve les subventions consenties dans le cadre du Plan de Colombo pour l'année prochaine, et les modifications pertinentes à la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Je tiens à rappeler aux députés que le Canada, en plus de fournir cette aide au Pakistan, lui a accordé des subventions sous forme d'envois de blé dans le passé. Le Pakistan a demandé qu'en vertu du Plan de Colombo, nous lui envoyions autant de blé cette année que l'an dernier, et, en prévision de cette livraison, on réserve 3.65 millions de dollars pour 1961-1962. Ainsi, on s'attend que l'aide au Pakistan dans le cadre du Plan de Colombo atteigne environ 15 millions de dollars pendant l'année financière en cours.

Dans le communiqué, on verra que le Canada s'était auparavant engagé à fournir, en aide, au Pakistan la somme de 19.8 millions de dollars. Je crois comprendre que ce montant se rattache entièrement au programme canadien du Plan de Colombo mis à exécution au cours d'années antérieures, et qu'il n'exigera